

CPTS DE PANTIN
Rapport d'activité 2024
AGO 2025 sur l'année 2024



RAPPORT MORAL

PAR LUCIE CAMPAGNÉ, PRÉSIDENTE DE LA CPTS DE PANTIN



Rapport moral

Chèr.es collègues, partenaires et membres de la CPTS de Pantin,

C'est avec grand plaisir que je vous présente ce rapport moral, couvrant l'année civile 2024. Ce document témoigne de l'engagement croissant de notre communauté professionnelle et des nombreuses actions mises en œuvre sur le territoire de Pantin, en cohérence avec notre projet de santé et notre charte des valeurs.

Dans un contexte de pression démographique de plus en plus marquée pour les professionnel·les de santé, la CPTS de Pantin a poursuivi son travail de promotion de la santé et de son accès pour tous·tes, de coordination des parcours de soins et maillage territorial.

L'année 2024 a également été marquée par une dynamique de structuration et de consolidation pour la CPTS de Pantin, avec un renforcement de son équipe, et le développement de nouveaux projets.

Évolution des ressources humaines

Afin de répondre aux besoins croissants de la CPTS et d'accompagner ses projets, l'équipe salariée a connu plusieurs évolutions :

- Recrutement d'une assistante de direction en juillet 2024 afin d'accompagner le développement administratif et organisationnel de la CPTS : Lalla Kowska Régnier
- Recrutement d'une infirmière en pratique avancée en octobre 2024 pour coordonner et superviser des ateliers d'activité physique adaptée (APA) : Mariema Kachmar
- Recrutement d'une chargée de mission santé en janvier 2025 afin de renforcer la mise en œuvre des actions du projet de santé : Solène Morin
- Recrutement d'une stagiaire étudiante en géographie de la santé de mars à juin 2024 pour poursuivre les travaux de structuration des parcours d'accompagnement des femmes victimes de violences : Reju Rob
- Recrutement d'un stagiaire élève directeur des hôpitaux d'août à octobre 2024 pour accompagner le développement du post-APA et porter le dossier d'habilitation maison sport santé pour la CPTS : Lucas Lachambre

Nos missions et nos priorités

Conformément au cadre national des CPTS et à notre projet de santé, nos priorités restent les suivantes :

Faciliter l'accès aux soins, notamment pour les publics précaires ou en rupture de parcours.

- Organiser des parcours pluriprofessionnels coordonnés, en particulier à destination des personnes atteintes de maladies chroniques et des victimes de violence
- Développer des actions de prévention et de promotion de la santé, accessibles et adaptées aux besoins locaux.
- Renforcer la communication entre professionnel·les de santé, et contribuer à l'amélioration de nos pratiques de soins.

Faits marquants et actions conduites entre janvier 2024 et décembre 2025

Durant cette période, la CPTS de Pantin a déployé un ensemble d'actions concrètes et structurantes, parmi celles-ci je peux citer :

- Facilitation de l'accès aux soins : aide à l'accès à un médecin traitant et aux soins primaires (100% médecin traitant, SAS) ; promotion et mise à disposition de l'accès à l'interprétariat médical (ISM), outil essentiel pour permettre aux personnes allophones d'accéder à des soins de qualité.
- Accompagnements pluriprofessionnels coordonnés : accompagnement des victimes de violences en prolongement des travaux de médiation en santé (2023 - 2024 - 2025) avec réalisation d'une cartographie des ressources et de parcours de soins sur le territoire de Pantin.
- Développement d'actions de prévention et de promotion de la santé : évolution du projet APA vers un plan pluri-annuel : développement des partenariats (Est Ensemble, maisons sport santé limitrophes) ; diversification des ateliers avec ajout d'ateliers en piscine ; renforcement de l'APA comme dispositif de soin (prévention et accès aux soins).
- Renforcement de la communication entre professionnel.les de santé : organisation de temps d'échanges interprofessionnels et réunions de formation régulières.

Les défis rencontrés

Malgré cette dynamique, plusieurs obstacles ont été rencontrés :

- La disponibilité réduite des professionnel.les de santé pour s'investir facilement, en raison d'une charge d'activité élevée et d'une démographie en santé toujours décroissante
- Des difficultés de communication entre certains acteurs du territoire, malgré la volonté commune d'avancer.

Conclusion

Cette année écoulée a été marquée par la poursuite et l'enrichissement d'actions phares de la CPTS de Pantin. Nous avons réussi à poursuivre la mise en place de projets et de partenariats cohérents avec notre projet de santé et en lien étroit avec les besoins du territoire.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des professionnel.les de santé engagé.es, les associations partenaires, les institutions qui nous soutiennent, et bien sûr les salarié.es de la CPTS, pour leur implication et leur engagement quotidien.

Ce rapport moral est le reflet de notre volonté commune : continuer à faire vivre un réseau pluriprofessionnel coopératif, réactif et solidaire au bénéfice des habitant.es de Pantin.

Lucie Campagné
Présidente de la CPTS de Pantin
Pantin, le 25 septembre 2025

APPROBATION DES COMPTES 2024 & AFFECTION DU RÉSULTAT

PAR ILHAME NAJEM ET JEAN-PIERRE EMMERICH, COMMISSAIRE AUX COMPTES



Rapport financier

En 2024, la CPTS de Pantin a bénéficié de subventions de la CPAM pour un montant total de **294.950 euros**, composées de **232.500 euros** de part fixe et de **62.450 euros** de part variable, soit 64% de la part variable possible. Les résultats ont été bons sur l'ensemble des missions avec toujours une marge de progression sur la mission « Prévention ».

L'effort de structuration et de professionnalisation de la CPTS s'est affirmé en 2024, avec : le passage de Stuart Pluen, coordinateur, au poste de directeur de la CPTS en janvier 2024 ; l'accueil d'une stagiaire en cartographie de la santé sur une durée de 3 mois et demi de mars à juin 2024 ; le recrutement d'une assistante de direction à 60% en juillet 2024 ; et celui d'une chargée de mission APA à 20% en octobre 2024.

Les charges d'exploitation de portent ainsi à **246.728 euros** (151.437 euros en 2023) au titre de l'année 2024, dont **106.880 euros** (68.185 euros en 2023) de salaires et traitements, et **44.167 euros** (24.075 euros en 2023) de charges sociales.

La rémunération des membres au titre des projets de santé, et les indemnisations au titre de la participation aux instances de gouvernance de la CPTS, encadrées par le règlement intérieur approuvé en décembre 2022, atteint **18.625 euros** en 2024 (Cf. détail en annexe associations conventions CPTS 2024).

Le résultat de l'exercice 2024 est un excédent de **48.589 euros**.

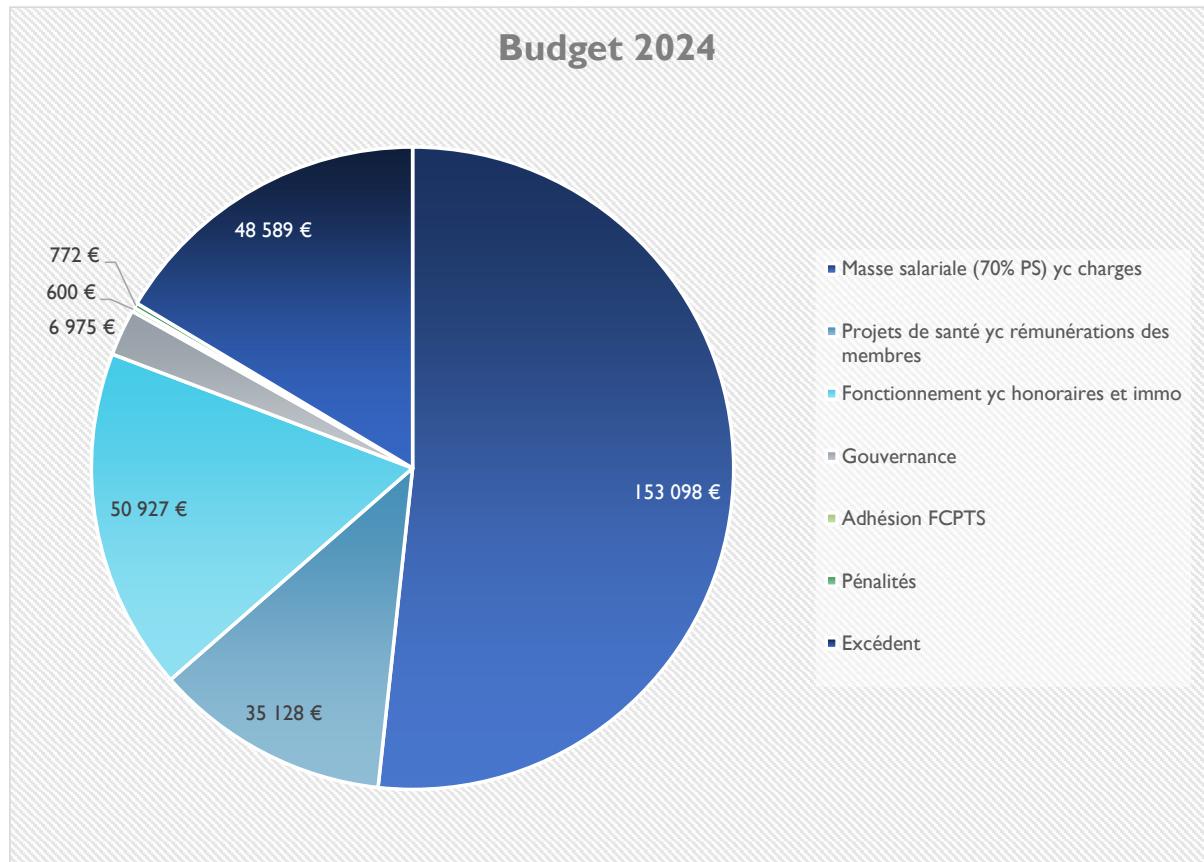
Les fonds associatifs constitutifs de la trésorerie de la CPTS ressortent à **421.726 euros**.

En 2024, la CPTS a structuré et stabilisé son projet de santé selon quatre grands axes majeurs : Accès aux soins dont santé sexuelle ; Actions relatives aux violences ; Activité physique adaptée et prescription sociale et territoriale ; Formation et information des professionnel·les de santé.

Les fonds associatifs constitués vont permettre d'investir de manière documentée sur ces quatre grands axes en 2025 et soutenir le développement des projets initiés depuis 2023, notamment par un renforcement de l'équipe salariée.

RÉPARTITION DU BUDGET 2024

- Subventions CPAM : 294.950 eur
- Budget yc cotisations : 296.089 eur
- Rémunération des membres au titre des projets de santé : 11.650 eur
- Indemnisation des membres au titre des mandats associatifs : 6975 eur
- Bénévolat : 8325 eur



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

EN SYNTHÈSE



Communauté
professionnelle
territoriale de santé
Pantin

PANTIN

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE TERRITORIAL

I -

Trois quartiers prioritaires qui concentrent plus du tiers de la population

II -

Un taux de pauvreté (27%) supérieur aux moyennes départementale (27,6%) et régionale (15,5%)

III -

Une part de population immigrée (31%) largement supérieure à la moyenne régionale (19,5%)

Offre de soin

Inégalité sociales et territoriales de santé

- I

Pantin est sous-dotée en professionnels de santé de premier recours (taux inférieurs à ceux de la SSD) et spécialistes

- II

Une implantation concentrée des structures de santé qui laisse les quartiers nord de la ville défavorisés

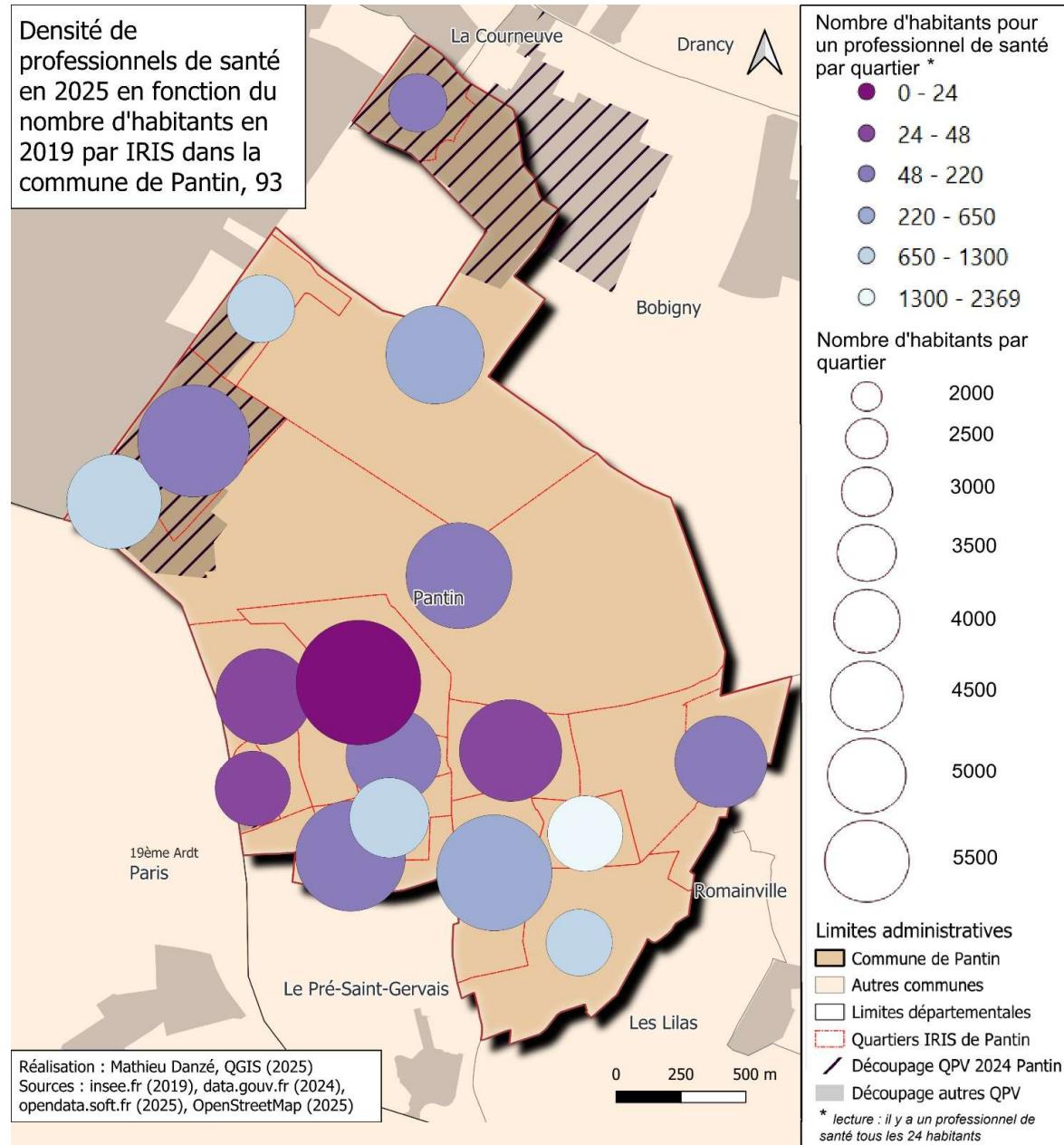
- III

Une démographie médicale en diminution constante

Sources : CLS 2025 - Annexe I : Diagnostic territorial de santé 2023 de la commune de Pantin

PANTIN

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE TERRITORIAL



CPTS DE PANTIN

SIX MISSIONS DE SANTÉ CONFIÉES PAR LA CPAM, UNIQUE FINANCEUR DE LA CPTS

Les CPTS remplissent 6 missions de service public reconnues depuis 2019 :

- **faciliter l'accès aux soins**, notamment celui des patients sans médecin traitant, pour améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville ;
- **mettre en place des parcours** répondant aux besoins des territoires pour renforcer la prise en charge et le suivi des patients, éviter les ruptures de parcours et favoriser le maintien à domicile de patients complexes, handicapés, âgés... ;
- **initier des actions territoriales de prévention**, de dépistage, de promotion de la santé en fonction des besoins du territoire ;
- **contribuer au développement de la qualité et de la pertinence des soins** pour favoriser l'échange de bonnes pratiques médicales et soignantes ;
- **accompagner les professionnels de santé**, par exemple en facilitant l'accueil de stagiaires ou en aidant à l'installation ;
- **participer à la réponse aux crises sanitaires** par un plan d'action adapté.

PANTIN

VERS LA DÉCLINAISON DU PROJET DE SANTÉ TERRITORIAL : 2020 - 2025

Accès aux soins : vers des actions complémentaires

En raison des ISTS, de la lutte contre le gradient social de santé, de la baisse de la démographie médicale :

Faciliter l'accès aux soignants de ville, notamment l'accès à un médecin traitant
Améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de précarité

- *Aller vers / ramener vers, parcours visant à l'inclusion dans les soins, outils visant à lutter contre les barrières à l'accès aux soins*

Parcours et prévention : APA, santé sexuelle et PEC des violences

Au regard des ISTS, de la prévalence forte de certaines pathologies chroniques, du maintien à domicile et de la lutte contre l'isolement :

- *Développer des ateliers APA sur le territoire*

Dans le cadre du plan régional de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes en IDF, en raison de la prévalence de certaines pathologies chroniques en IDF et des enjeux d'éducation à la santé :

Informier sur la santé sexuelle et prévenir les violences faites aux femmes

- *Faire connaître les parcours et les réseaux d'aide existants développer des outils visant à faciliter l'exercice des professionnels ; Mener des actions de dépistage et d'information*

Qualité des soins et accompagnement des professionnel·les : outiller, transmettre, réunir

Ou notre capacité à relayer et diffuser les outils visant à faciliter l'exercice des professionnel·les, favoriser les rencontres inter-professionnelles, accompagner l'accueil sur le territoire

Un projet de santé 2024 qui s'ancre dans le Projet territorial de santé de la CPTS (2020)...

... Elaboré et porté par les membres actifs du CA et du Bureau...

... Qui croise et s'actualise dans son déploiement au prisme des réalités territoriales (besoins des professionnel·les, ressources existantes, mises en œuvre opérationnelles...)

LA CPTS EN 2024

UN PROJET DE SANTÉ QUI SE CONSOLIDE AUTOUR DES 6 MISSIONS DE LA CPAM



Accès aux soins de premiers recours

Le soutien à l'accès au droit fondamental qu'est la santé, notamment concernant les habitant·es les plus éloigné·es des soins, fait partie des missions sociales de la CPTS.

Nos enjeux : déployer des outils concrets à la main des professionnel·les (interprétariat en santé) ; identifier et rendre accessibles les ressources et dispositifs existants (accès à un médecin traitant ou à des soins sous 48h, facilitation des déplacements en rdv médical...) ; ou encore mettre en place des dispositifs d'aller-vers et de prévention dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV).

[En savoir plus →](#)



Parcours violences

Parce que les violences – intrafamiliales, conjugales, sexuelles, sur mineur·es font partie des grands enjeux de santé territoriaux, la CPTS s'est engagée sur des interventions concrètes au bénéfice des publics concernés.

Nos enjeux : concevoir et mettre à disposition des professionnel·les des outils visant à l'amélioration des parcours d'accompagnement et d'orientation des personnes exposées aux violences, dans une logique à la fois préventive et interventionnelle.

[Violences basées sur le genre →](#)

[Violences sur mineur·es →](#)



Activité physique adaptée (APA)

La CPTS s'est positionnée depuis 2022 sur le sport santé et l'activité physique adaptée. Un collectif des ambassadeur·rices de l'APA s'est constitué en 2024 et se réunit mensuellement afin de soutenir l'esprit de solidarité des ateliers, notamment par la mise en œuvre d'actions concrètes au bénéfice des habitant·es.

Nos enjeux : contribuer au développement d'un maillage sport santé sur le territoire en soutien de l'inclusion dans les soins, de la continuité des parcours de santé et de vie et de l'amélioration de la santé globale de la population et notamment des publics les plus isolés.

[En savoir plus →](#)



Formations et information

En lien étroit avec les centres municipaux de santé et le département de médecine générale de l'Université Sorbonne Paris Nord, la CPTS propose des réunions de formation mensuelles aux professionnel·les de santé de la ville. Elle met également à disposition les travaux de recherche effectués par des étudiant·es en santé sur le territoire de Pantin.

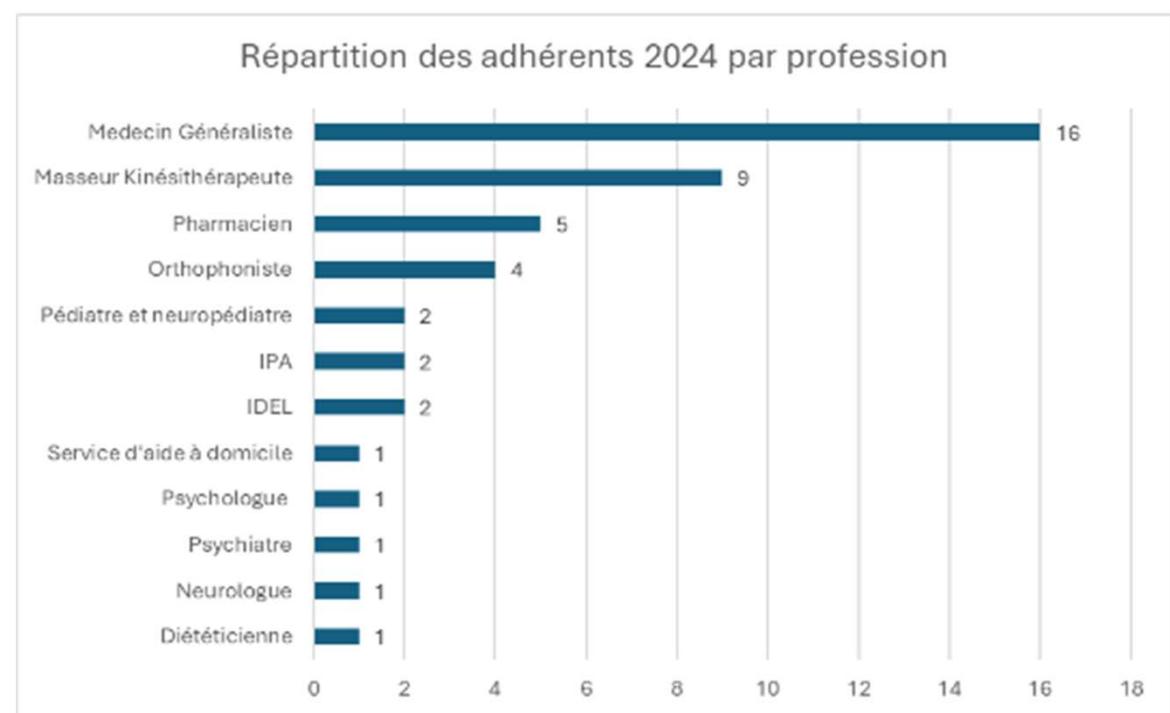
Nos enjeux : soutenir l'amélioration des pratiques et la connaissance des ressources territoriales par les professionnel·les de santé, en soutien de la qualité des soins et de la continuité des parcours.

[En savoir plus →](#)

LA CPTS EN 2024

GOUVERNANCE ET ORGANISATION OPÉRATIONNELLE : UNE ANNÉE DE TRANSITION

- Des réunions de gouvernance mensuelles
 - Bureau et CA
- 58 adhérent-es à jour de leur cotisation en 2024
 - 44 en 2023
- Des locaux dédiés
 - Depuis octobre 2023
- Une organisation en voie de stabilisation en 2024
 - 1 directeur opérationnel en équivalent temps plein
 - 1 chargé de mission à 50% (départ en décembre 2024)
 - 1 assistante de direction à 60% (dès juillet 2024)
 - 1 chargée de mission APA à 20% (dès octobre 2024)
 - 1 Médiatrice en santé jusqu'en mars 2024
 - 1 Stagiaire en cartographie de la santé sur 4 mois
 - 1 stagiaire APA sur 2 mois
- Une équipe stabilisée en 2025 (2.8 ETP)
 - 1 directeur opérationnel en équivalent temps plein
 - 1 chargée de mission en équivalent temps plein
 - 1 assistante administrative à 60%
 - 1 chargée de mission APA à 20%
 - 1 salariée en équivalent temps plein sur 1 mois (CDD)
 - 1 stagiaire en cartographie de la santé sur 5 mois



LA CPTS EN 2024

UNE IDENTITÉ QUI S'AFFIRME



Une charte des valeurs

- Qui réaffirme l'identité et les missions de la CPTS



Un transfert de siège

- Au 29 rue Cartier Bresson, dans le quartier des 4 Chemins



Des nouveaux statuts

- Qui formalisent le fonctionnement de l'association au service de ses missions et du projet de santé



Une équipe de direction opérationnelle

- En articulation avec les instances de gouvernance



ACTIONS MENÉES

I – MISSIONS SOCLES

Accès aux soins

- **Action 100% MT**
 - Poursuite de la mission en 2024 avec les réseaux de professionnel·les des MSP voire des CMS (11 MG participants, 2 IPA, 1 AM)
 - 27 personnes orientées
- **Sensibilisation au SAS**
 - Actions de communication auprès des professionnel·les (5 MG participant·es)
- **SNP**
 - Contribution et soutien à une thèse de médecine UNIVERSITÉ PARIS CITÉ portant sur les SNP sur le territoire de Pantin
- **Accès à l'ISM (lancement mai 2024)**
 - à tous les adhérent·es de la CPTS
 - 8 PS utilisateurs – 51 consultations assurées
- **Lisibilité et accessibilité des PASS locales**
 - Initiation des travaux
- **Santé sexuelle**
 - Elaboration du projet de médiation autour du dépistage HPV en lien avec le CHECKPOINT
 - Initiation des travaux autour de supports FALC
 - Soutien de l'accès à la PrEP en PASS en lien avec le CHECKPOINT
 - Participation à la commission Maintien dans les soins PPVIH (COREVIH IdF Est)

Part fixe : 70.000 eur
Part variable : 30.000 eur
Atteinte : 26.010 eur

Parcours pluripro

- **Activité Physique Adaptée**
 - Nouveau partenariat avec EST ENSEMBLE
 - Stabilisation des parcours d'adressage des patient·es et du dispositif global
 - 13 ateliers et plus de 156 personnes accueillies
 - Recrutement d'une IPA coordinatrice (20%)
 - Perspectives 2025 : présence dans les QPV – amélioration des outils de prescription – habilitation MSS
- **PEC des violences**
 - Recrutement d'une stagiaire en cartographie de la santé (UPEC) afin de prolonger les travaux de la médiatrice en santé
 - Elaboration d'une cartographie des ressources locales et de parcours d'orientation
 - Mise en ligne d'outils à la disposition des PS
- **PEC des violences sur mineur·es**
 - Echanges et rencontres visant à apporter les outils d'orientation et ressources aux professionnel·les (ASE, DAC 93 sud, DD93, UAPED...)
- **Lien ville / hôpital**
 - Instauration de rencontres régulières / GHT 93
 - Renforcement des liens avec l'UMJ, l'UAPED et le Bus Santé de Jean Verdier (adressages et parcours)
- **Sectorisation des urgences**

Part fixe : 35.000 eur
Part variable : 35.000 eur
Atteinte : 22.000 eur

Prévention

- **Vendredis de la santé partagée**
 - *Lancement des rencontres des ambassadeur-ices de l'APA (décembre 2024) à LA BUTINERIE*
 - *Initiation de rencontres thématiques autour d'enjeux de santé identifiés par les ambassadeurs (santé mentale et cartographie des lieux de socialisation / prescription sociale)*
- **Prévention du post-partum**
 - *Trois rencontres organisées avec des professionnelles du territoire.*

Part fixe : 15.000 eur
Part variable : 15.000 eur
Atteinte : 3.340 eur

Crises sanitaires

Rendu du plan d'action définitif

Part fixe avance N2 : 13 125 €



ACTIONS MENÉES

I – MISSIONS OPTIONNELLES

ACTIONS MENÉES AU TITRE DES 2 MISSIONS OPTIONNELLES EN 2024

Qualité des soins

Actions de diffusion de l'information sur le territoire de Pantin

- *Actualisations régulières du site*
- *Envoi de newsletters*
- *Diffusion d'informations via le groupe WhatsApp de la CPTS*

Organisation d'actions de formations

- *Action de formation sur la dépression persistante*
- *Actions de formation spécifiques sur le sexism dans les soins et les violences gynécologiques avec l'association Pour Une MEUF*
- *Conception et organisation d'une atelier relatif aux pratiques d'accompagnement non activatrices ou réactivatrices de traumatismes chez les patient-es (63e Congrès des Centres de Santé)*
- *Organisation de réunions de formations mensuelles sur le territoire (rencontre avec les PMI, rencontre avec le CRIPS, un chez-soi d'abord, rencontre avec enseignant-es référent-es à la scolarisation des élèves en situation de handicap à Pantin, rencontre avec le SMIT d'Avicenne, CRIP et ASE Atheria, EMPP)*

Part fixe : 10.000 eur
Part variable : 10.000 eur
Atteinte : 6.400 eur

Accueil des professionnel-les

- Organisation d'une soirée conviviale visant à mieux faire connaître les actions de la CPTS
- Organisation d'une rencontre inter-IDEL de Pantin visant à faire connaître les actions de la CPTS
- Élaboration d'une charte des valeurs et actualisation des statuts de la CPTS visant à rendre le positionnement de la CPTS plus lisible sur le territoire et à ses adhérent-es
- Initiation des travaux de refonte du site web visant à affirmer le projet de santé de la CPTS et son positionnement

Part fixe : 7.500 eur
Part variable : 7.500 eur
Atteinte : 4.700 eur



EN SYNTHÈSE

2024 : UNE ANNÉE STRUCTURANTE POUR LA CPTS, CONSACRÉE À LA MATURATION DU PROJET DE SANTÉ ET À L'INITIATION DE TRAVAUX DE FONDS, FONDATEURS POUR LES ANNÉES À VENIR.

UNE ANNÉE ÉGALEMENT DE TRANSITION ORGANISATIONNELLE, AVEC UNE NOUVELLE DIRECTION OPÉRATIONNELLE ET UNE ÉQUIPE SALARIÉE EN COURS DE STABILISATION / RENFORCEMENT.

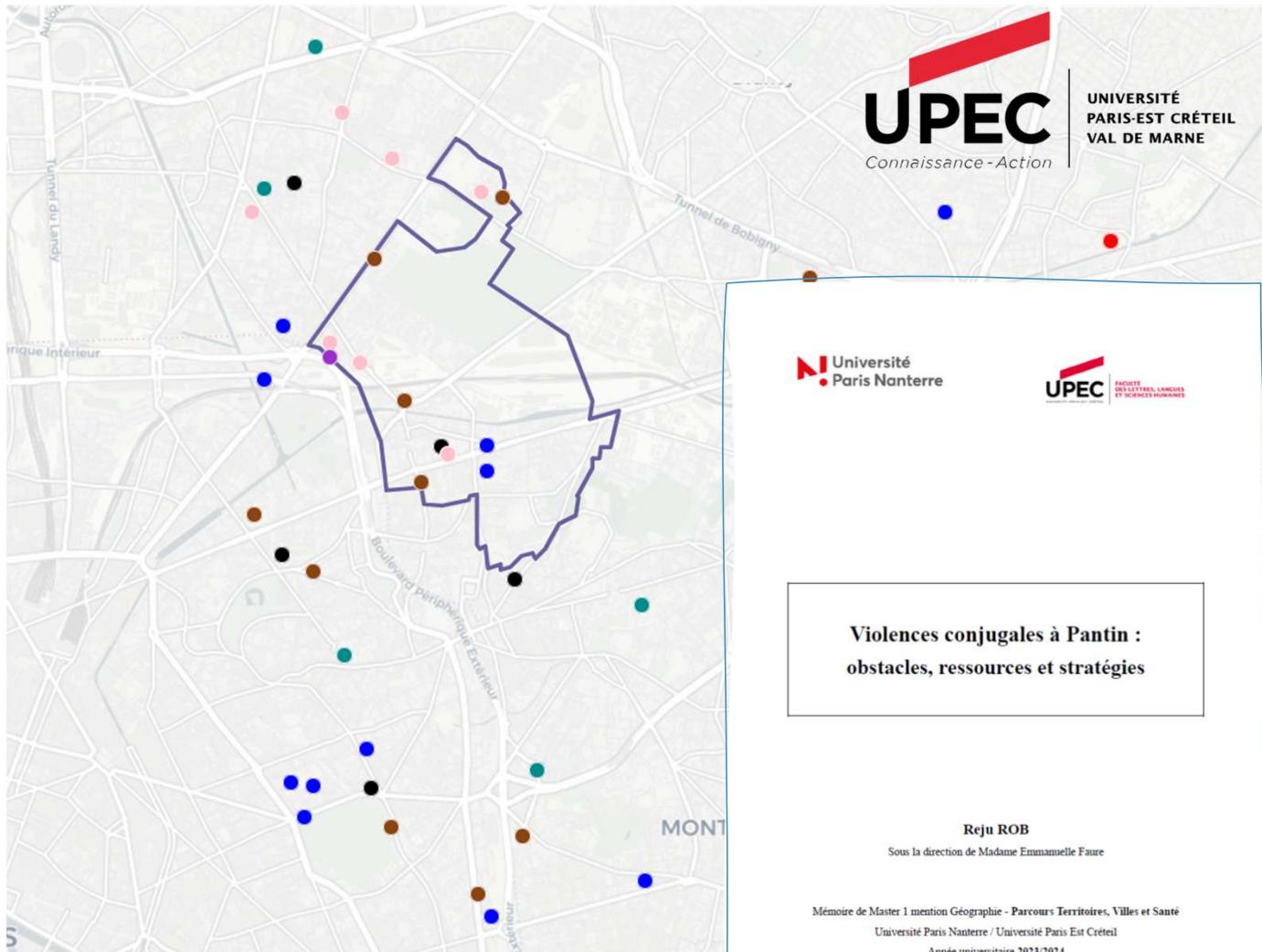
EN CONSÉQUENCE : PLUSIEURS OBJECTIFS PARTIELLEMENT ATTEINTS, QUI VERRONT LEUR ABOUTISSEMENT EN 2025 ET LES ANNÉES SUIVANTES.

UN POINT DE CONSIDÉRATION : LA MARGE DE PROGRESSION RELATIVE À LA MISSION PRÉVENTION, ET L'ENJEU DE L'INVESTISSEMENT DE LA CPTS DANS DES ACTIONS DE DÉPISTAGE.



FOCUS

QUELQUES RÉALISATIONS 2024



#FOCUS : PARCOURS VIOLENCES

Référente : Lucie Campagné

Depuis les travaux de
Soraya Haffad (médiatrice en santé, Nénuphar) et de
Reju Rob (masterante en géographie de la santé)

#Focus : Évolution 2025 du projet violence : outils et MAJ, forum

CPTS Communauté Professionnelle territoriale de santé Pantin

Parcours violences

Parce que les violences – intrafamiliales, conjugales, sexuelles, sur mineur·es – font partie des grands enjeux de santé territoriaux, la CPTS s'est engagée sur des interventions concrètes au bénéfice des publics concernés.

Nos enjeux : concevoir et mettre à disposition des professionnel·les des outils visant à l'amélioration des parcours d'accompagnement et d'orientation des personnes exposées aux violences, dans une logique à la fois préventive et interventionnelle.

Le positionnement de la CPTS

Violences basées sur le genre : de quoi parle-t-on ?

Les violences basées sur le genre représentent un enjeu majeur de santé publique. Elles désignent l'ensemble des violences subies par une personne en raison de son sexe ou de son genre, pouvant se manifester sous différentes formes : verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, mais aussi économiques ou administratives. Leurs répercussions sur la santé physique et mentale des patient·e·s sont profondes et durables. Elles impactent tous les aspects de la vie des victimes : affectif, familial, social et professionnel. Dans le cadre conjugal, l'OMS définit ces violences comme « tout comportement qui, dans une relation intime, cause un préjudice d'ordre physique, sexuel ou psychologique », incluant ainsi les agressions physiques, les relations sexuelles forcées, la violence psychologique et tout acte de domination.

Le rôle des professionnel·les de santé sur la question des violences

Les professionnel·les de santé, en tant qu'acteur·rices de première ligne, sont bien placé·es pour identifier et accompagner les patient·e·s victimes de violences. Leur approche globale de la santé, associée à une relation de confiance et à la continuité des soins, peut faciliter le repérage de ces situations. Lorsqu'ils et elles prennent en considération cette problématique, ils et elles contribuent non seulement à améliorer le suivi des patient·e·s concerné·e·s, mais aussi à renforcer la qualité de leur prise en charge sur le long terme.

La position de la CPTS

Chaque année, la ville de Pantin recense environ 300 actes de violences envers les femmes. Plus largement, en France, une femme meurt tous les deux jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint, et 219 000 femmes sont victimes de violences au sein de leur couple. Ces violences touchent tous les âges et traversent toutes les classes sociales et culturelles.

En France, le système de santé constitue un lieu de premier recours pour les personnes victimes de violences. En effet, 25 % des victimes font d'abord appel à un médecin, contre 13 % à la police. Dans ce contexte, la CPTS, dans ses missions de développement de la qualité des soins et d'accompagnement des professionnel·les de santé sur le terrain, s'engage à soutenir ces dernier·ère·s dans leur rôle de repérage, d'accompagnement et d'orientation des victimes. La CPTS œuvre ainsi pour outiller les professionnel·les de santé afin d'améliorer les parcours d'accompagnement et d'orientation des personnes exposées aux violences, dans une logique à la fois préventive et interventionnelle. En contribuant à l'amélioration des pratiques, la CPTS vise à favoriser une prise en charge plus efficace et bienveillante, centrée sur l'écoute, le soutien et la protection des victimes, tout en garantissant un suivi adéquat pour chaque situation.

Notre réponse

Suite à des difficultés soulevées par les professionnel·les de santé membres de la CPTS concernant la prise en soins, l'orientation et l'accompagnement des personnes victimes de violence, la CPTS a décidé d'intégrer cette thématique dans son projet de santé. L'association souhaite ainsi améliorer les pratiques d'accompagnement des victimes de violences et leurs suivis.

Qui sommes-nous ? Nos actions Actualités Agenda Contact Adhérer



Sauvez la date
CPTS de PANTIN

Forum interprofessionnel sur les violences conjugales : Identifier, accompagner et orienter.

Renforcer les liens professionnels pour mieux accompagner les victimes de violences.

Le jeudi 20 novembre
Entre 14h et 17h (accueil dès 13h30)
Aux Relais Solidaires de Pantin
61 Rue Victor Hugo, 93500 Pantin



#FOCUS : APA ET SPORT SANTÉ

23 et 26 septembre 2024

Un nouveau partenariat avec EST Ensemble et l'accès à la piscine Alice Milliat : des ateliers d'aquafitness santé co-animés par une MNS et une IPA ; des ateliers de cardio douce animés par un enseignant APA.

Habilitation Maison Sport Santé
en septembre 2025 (ARS)



#FOCUS : AMBASSADEUR- ICES DE L'APA

13 décembre 2024

Des moments privilégiés pour éviter les ruptures post-APA, orienter vers les activités existantes sur le territoire, cultiver la prescription sociale et proposer des ateliers thématiques autour de sujets de santé choisis par les ambassadeur-ices.

Les bénéfices du recours à l'interprétariat en santé



- ✓ Accès effectif aux soins
- ✓ Accès à la prévention médicale
- ✓ Possibilité de s'exprimer et de comprendre
- ✓ Droit au consentement libre et éclairé
- ✓ Droit à la confidentialité et au secret des informations

Les risques du non-recours à l'interprétariat en santé



- ! Signalements réduits des symptômes physiques et psychologiques
- ! Soins préventifs réduits
- ! Erreurs de diagnostics
- ! Consultations et examens médicaux inutiles
- ! Coûts supplémentaires

2025 : 18 PS utilisateur-ices



#FOCUS : ISM

Mai 2024

Depuis 2024, la CPTS prend en charge l'ensemble des frais d'interprétariat des membres de l'association à jour de leur cotisation (demander vos codes : secretariat@cpts-pantin.fr)

Accessible directement par téléphone, ce dispositif est immédiatement disponible lors des consultations avec des patient-es allophones.

Il donne accès à 185 langues via des interprètes formé-es à l'éthique médicale et garant-es de la confidentialité des échanges.

#Focus : élaboration du nouveau site web de la CPTS

Communauté Professionnelle Territoriale de santé Pantin

Projet de santé

Depuis 2020, le projet de santé de l'association s'est structuré autour de quatre grands pôles d'action, qui répondent chacun dans leur déclinaison à tout ou partie des 6 missions sociales.

Ces quatre pôles sont les suivants :

- Les parcours d'activité physique adaptée
- L'accompagnement des victimes de violences
- L'accès aux soins de premier recours
- La formation et l'information des professionnel·les

La mise en œuvre opérationnelle du projet de santé est assurée par l'équipe salariée de la CPTS, en lien avec les membres du Bureau et du Conseil d'Administration.

→ Le projet de santé
→ Rapport moral 2024
→ Rapport d'activité 2024
→ Rapport d'activité 2023

Qui sommes-nous ? Nos actions Actualités Agenda Contact Adhérer

Communauté professionnelle territoriale de santé de Pantin

Toutes nos actions Nous contacter

Qui sommes-nous ? Nos actions Actualités Agenda Contact Adhérer

Adhérez et faites la différence !

Rejoignez notre communauté et contribuez à l'amélioration des soins de proximité pour toutes et tous.

Qui peut adhérer ?

L'adhésion à la CPTS vous permet :

- de contribuer au projet de santé de la CPTS en rejoignant les actions en cours
- de proposer des projets participatif* avec le soutien de la CPTS
- de bénéficier d'un service d'interprétation**
- de participer aux prises de décision lors des assemblées générales
- ou encore de présenter votre candidature lors des élections du CA ou du Bureau

Pourquoi adhérer ?

L'adhésion à la CPTS est accessible :

- aux personnes exerçant dans les champs du médical, du paramédical, du médico-social ou du social, domiciliée à Pantin ou exerçant tout ou partie de leurs activités
- aux personnes en tant qu'usager·euse du système de santé
- Seules les personnes physiques peuvent adhérer à l'association
- Elle est conditionnée à l'acceptation de la charte des valeurs

Qui peut adhérer ?

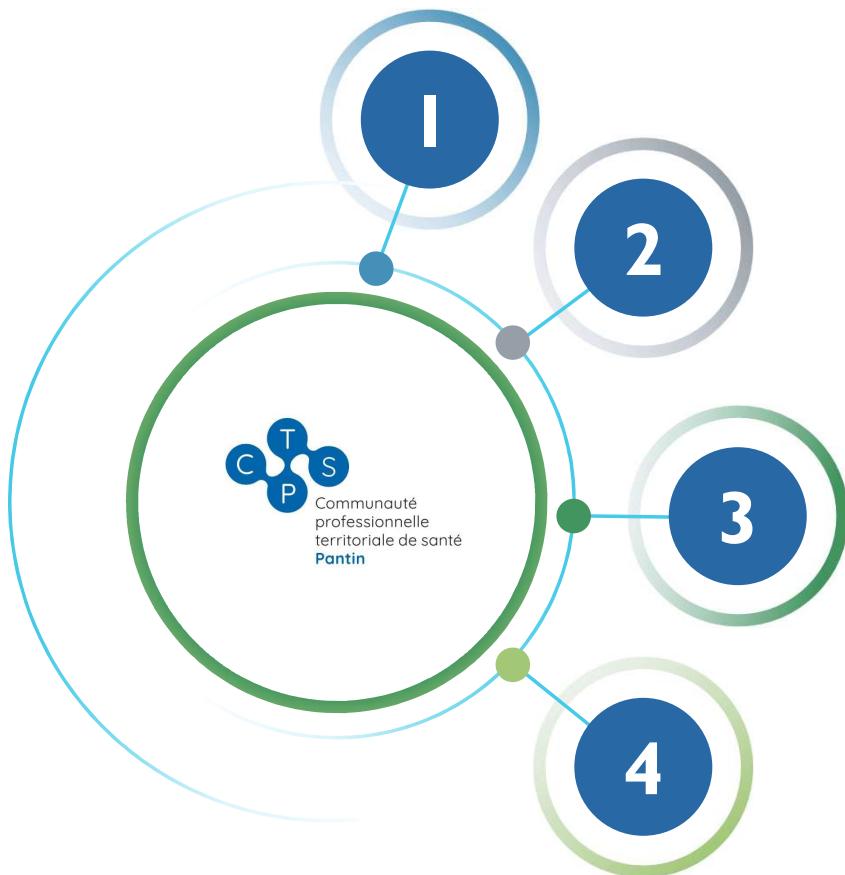
Pontin

PERSPECTIVES

2025



Communauté
professionnelle
territoriale de santé
Pantin



Poursuivre et consolider le projet de santé 4 axes majeurs soutenus par la CPAM

● Accès aux soins des publics les plus éloignés

- Structuration d'un pôle dédié à l'amélioration de l'accès aux soins des pantinois-es
- Faciliter l'accès à un MT et aux soins non programmés
- Développer des dispositifs d'aller vers en santé sexuelle, grâce à un projet de dépistage HPV en aller-vers en cours d'élaboration pour le deuxième semestre 2025
- Consolider des ressources territoriales en soutien de l'action des PS et des parcours d'accès aux soins (ISM, PASS, Expertises de partenaires...), notamment via la mise en place d'un livret d'accessibilité aux droits en santé

● Parcours Activité Physique Adaptée

- Stabilisation d'un dispositif annuel
 - Dans une dynamique de parcours (complémentarité des ateliers)
 - De continuité (post-APA, ambassadeur-ices)
 - Et d'inclusion dans les soins (orientations selon les situations de vie et de santé)
- Un enjeu pour 2025 :
 - Améliorer l'accessibilité des ateliers aux publics les plus éloignés des soins (QPV)
 - Consolider les partenariats et croiser les compétences au service de la promotion de la santé

● Prise en soin et prévention des violences

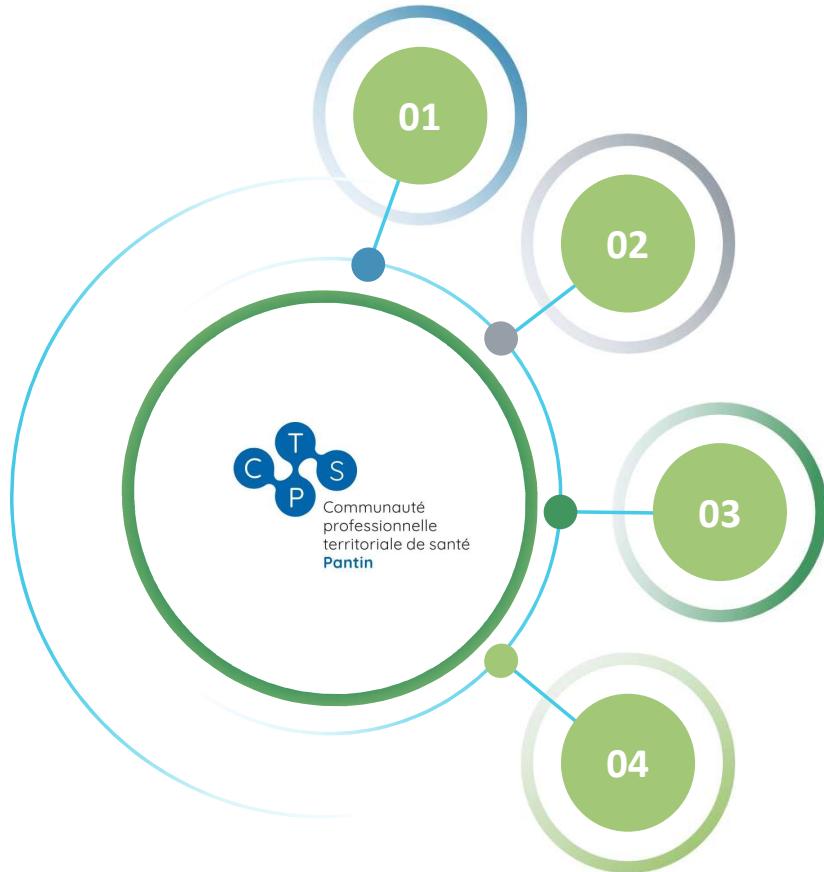
- Des travaux de diagnostic territorial et autour de l'élaboration de parcours (violences faites aux femmes / violences sur mineur-es) menés depuis 2023
- Une première cartographie territoriale finalisée en 2024
- Des réflexions partagées sur les pratiques de prise en soin
- Un enjeu de consolidation et de mise à disposition des parcours à destination des PS et des habitant-es en 2025
- Organisation d'un évènement visant à rendre les actions territoriales visibles à l'échelle territoriale

● Formation et diffusion de l'information

- Consolidation d'un pôle dédié à l'information et à la formation des PS
- Des rencontres mensuelles régulières
- Un site web au service de la diffusion de l'information
- Une stratégie de communication (newsletter, compte linkedin, site internet, etc.)
- Proposition de nouvelles formations pour 2026 :AFGSU 2

Porter notre projet de santé dans la durée

Gouvernance & Organisation internes



● Négocier dans la durée

- Négocier nos ACI avec nos financeurs dans la perspective d'actions à moyen et long terme, au bénéfice de la population...
- ...au regard de notre connaissance du territoire, des ressources et de nos retours d'expérience.

● Poursuivre l'élaboration d'outils et l'accès à l'information

- ...Des professionnel·les de santé du territoire ...
- ... dans une perspective d'amélioration de la qualité des soins, des parcours et des pratiques

● Assurer notre professionnalisation

- Recrutements (janvier 2025) pour soutenir le déploiement des missions
- Consolider le fonctionnement de la gouvernance
- Disposer d'un lieu identifié à Pantin.

● Allouer nos ressources de manière ciblée

Et documentée, en soutenant les projets identifiés constitutifs du projet de santé, qui répondent à nos missions de santé.



MERCI !



Communauté
professionnelle
territoriale de santé
Pantin